PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE MERCREDI 22 FÉVRIER 2023 À 18 H 45 À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4<sup>E</sup> RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Madame Jacynthe Allaire (poste 2) – présidente Madame Jessica Goulet (poste 1) – vice-présidente Madame Anny Perron (poste 6) Madame Julie Néron (poste 7) Monsieur Sabin Fortin (poste 9) Madame Bianca Tremblay (poste 10) Madame Elizabeth Renaud (poste 13) Madame Guylaine Fortin, (poste 14)

#### TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM

### **PARTICIPATION DE:**

Monsieur Michel Laplace, directeur général

Madame Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières et informatiques

Madame Lyne Grenier, secrétaire générale (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

# **SONT ABSENTES:**

Madame Catherine Michaud (poste 5) Madame Gisèle Touré (poste 8)

## Vérification du quorum et ouverture de la séance

### **RÉSOLUTION CA-0225-23**

**CONSIDÉRANT** que la secrétaire générale a constaté le quorum;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron ET RÉSOLU de procéder à l'ouverture de la séance, il est 18 h 45.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Visioconférence ou séance virtuelle par TEAMS

### **RÉSOLUTION CA-0226-23**

**CONSIDÉRANT** que les administrateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Tremblay ET RÉSOLU que la séance se déroule de façon virtuelle par TEAMS <u>et</u> par visioconférence.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# POINT 3 – PROCÉDURE DE CONVOCATION

Conformément à l'article 165 de la Loi sur l'instruction publique, madame la présidente s'assure que la procédure de convocation de cette séance extraordinaire a été respectée.

# Adoption de l'ordre du jour

# **RÉSOLUTION CA-0227-23**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jessica Goulet ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
- 2. Visioconférence ou séance virtuelle par TEAMS;
- 3. Procédure de convocation;
- 4. Adoption de l'ordre du jour;
- 5. Désignation d'un membre de la communauté au conseil d'administration Poste 11;
- 6. Période de questions;
- 7. Levée de la séance.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# Désignation d'un membre de la communauté au conseil d'administration – Poste 11

### **RÉSOLUTION CA-0228-23**

**CONSIDÉRANT** la résolution CA-0223-22 adoptée par le conseil d'administration, lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT** la vacance au *Poste 11 – Membre de la communauté possédant une* expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire de la Baie-James a procédé à un appel de candidatures dans le journal régional *Le Jamésien*, édition du 6 février 2022;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus à l'expiration du délai;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'administration ont procédé à l'analyse de la candidature reçue en fonction des qualités requises et des conditions exigées pour occuper ce poste;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'administration sont favorables à cette candidature;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sabin Fortin ET RÉSOLU en vertu de l'article 175.10.1 de la Loi sur l'instruction publique, de désigner Mme France Tessier au *Poste 11 – Membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines*, afin de siéger au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Baie-James.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# **POINT 6 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une personne assiste à partir de Chibougamau. Aucune question n'est soulevée.

# Levée de la séance

# **RÉSOLUTION CA-0229-23**

CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour ont tous été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Anny Perron ET RÉSOLU de procéder à la levée de la séance, il est 18 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| Jacynthe Allaire,<br>Présidente | Lyne Grenier, Secrétaire générale |  |
|---------------------------------|-----------------------------------|--|